

Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2018

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

Pour vos démarches, pas besoin d'original: il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis.

M NABI MOHAMMED HABIB 37 RUE MONPLAISIR 31400 TOULOUSE

Vos réfe	érences	Votre situation				
Pour accéder à votre esp	ace particulier	MONTANT DE VOTRE IMPÔT				
Numéro fiscal (C):	30 36 815 542 285					
	1					

voir votre déclaration

19 31 A685498 76

MPÔT 0 €

Adresse d'imposition au 01/01/2019 : 37 RUE MONPLAISIR

Revenu fiscal de référence :

31400 TOULOUSE

N° d'accès en ligne :

Référence de l'avis :

Numéro FIP:

310 29 67 9458049789 3 A

Numéro de rôle :

016 A

0

Date d'établissement :

24/07/2019

Vos démarches -

🖘 Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement

à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel :

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone :

Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place :

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS TOULOUSE RANGUEIL - S.A.I.D. 2EME SECTEUR

33 RUE JEANNE MARVIG - BP 34248 31404 TOULOUSE CEDEX 4

Tél: 05 34 31 11 50

* (Service gratuit + coût de l'appel)

60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R° 190-1 et R° 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R° 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, saut (e. 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4° année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivirer indûment par une administration publique, par quelque moven frauduleux que ce soit un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

SITUATION DU FOYER	Cas PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
C									1.0

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification) Vous n'avez pas indiqué votre compte bancaire. Celui-ci est indispensable pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt, ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus. Pour communiquer vos coordonnées bancaires, rendez-vous sur impots.gouv.fr dans votre espace particulier à la rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».

La déclaration que vous avez déposée ne comporte aucun revenu pour l'année 2018. Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
Revenu fiscal de référence ²⁵ : 0			
PRELEVEMENT A LA SOURCE			
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable			
Taux pour le foyer	0,00%		
	- 1	1	